

Ville de BRUXELLES
Monsieur G. MICHIELS
Département Urbanisme
Commission de Concertation
Boulevard Anspach, 6
B – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 16S/12 (corr. Mme A. Coupleur)
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.2311/s.525
Annexe : 1 dossier

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue de la Sablonnière, 31.
Transformation et extension en toiture arrière.

En réponse à votre lettre du 3 septembre 2012, en référence, reçue le 6 septembre, nous vous communiquons ***l'avis défavorable*** émis par notre Assemblée en sa séance du 12 septembre 2012.

L'avis défavorable de la CRMS est motivé en raison du caractère inapproprié des interventions projetées eu égard à la typologie néo-classique de la maison et de l'impact visuel de l'extension projetée en toiture qui créerait une différence de gabarit entre la rue de la Sablonnière et l'ensemble classé de la place des Barricades, particulièrement visible et peu valorisante pour l'ensemble classé en arrière-plan.

La demande vise à étendre la surface de bureaux existant au rez-de-chaussée et à créer un second logement en duplex sous toiture.
Réalisée à partir de la corniche actuelle qui serait maintenue, la surhausse de la toiture aurait son point haut légèrement plus élevé que la situation actuelle.
Outre l'ajout de plusieurs velux, le versant arrière serait formé de deux pans différents, intégrant deux terrasses, l'une couverte au second étage, l'autre en toiture munie d'un garde-corps devenant la pente de toiture.

Ces interventions dérogent en plusieurs points aux prescriptions urbanistiques en vigueur. Outre leur complication et la perte de lisibilité qui en résulterait, elles dégageront un pignon libre mettant en évidence une différence de gabarit entre la rue de la Sablonnière et la place des Barricades, peu valorisante pour l'ensemble classé en arrière-plan.

La Commission estime qu'il serait préférable de recourir à une extension plus discrète et moins visible depuis la place des Barricades.

En conclusion, la CRMS ne peut approuver la demande actuelle.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. : A.A.T.L.-D.M.S. (Mmes S. Valcke, M. Muret, MM. H. Lelièvre, Ph. Piéreuse); A.A.T.L. – D.U. (M. Fr. Timmermans).